

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

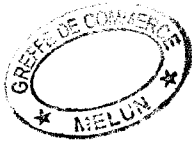
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01717
Numéro SIREN : 814 357 026
Nom ou dénomination : A.M. DANI TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt 10031



A.M. DANI TRANSPORT

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 1 500 Euros

Siège Social : 154 Rue du Chateau

77310 PONTIERRY

814 357 026 RCS MELUN

2015B1717

10031

28/10/20

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2020

L'an deux mille vingt,

Le trente et un aout à quinze heures,

Au siège social, à PONTIERRY,

L'associé unique de la Société par actions simplifiée **AM DANI TRANSPORT** au capital de 1 500 Euros, divisé en 100 actions de 15 Euros chacune, Mr **Madani AKLI**, demeurant 154 rue du Chateau, PONTIERRY (77310), s'est réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence.

EST PRÉSENT :

* **Monsieur Madani AKLI**

à concurrence de cent actions

100 actions

en rémunération de ses apports

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 100 actions

L'Assemblée réunissant la totalité des actions peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Madani AKLI, président de la société.

Le Président rappelle que l'actionnaire s'est réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président en date du 31/08/2020
- Nomination du nouveau président en date du 01/09/2020

A. M

Monsieur le Président, dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Une copie de la lettre de démission de la présidence.
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été adressés à l'actionnaire et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du texte des résolutions.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après une brève discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission remise par Mr Madani Akli le 30/06/2020 de ses fonctions de président de la société à compter du 31/08/2020. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de nommer pour une durée indéterminée, Mme BOUNOUARA Malika, demeurant 154 rue du Château, PONTIERRY (77310), aux fonctions de présidente de la société en remplacement de Mr AKLI Madani, président démissionnaire. Mme BOUNOUARA Malika, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Mme BOUNOUARA Malika, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont

A.M.

jouissait son prédécesseur, elle pourra prétendre au remboursement de ses frais dans les conditions fixées par cette décision et ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de présidente.

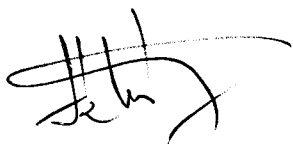
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-=-.=oOo=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Madani AKLI, le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les actionnaires présents après lecture.

Madani AKLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AKLI' with a stylized flourish.